



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

parlement européen

Question écrite n° 5221

Texte de la question

Mme Nicole Feidt expose à M. le ministre délégué chargé des affaires européennes que la cour de justice des communautés européennes vient d'annuler une résolution du parlement européen fixant, pour l'année 1996, onze de ses sessions à Strasbourg. Elle lui demande quelles mesures il entend prendre ou quelles représentations il entend faire pour qu'en 1997, 1998 et ultérieurement le parlement européen respecte la décision prise par les chefs d'états et de gouvernements à Edimbourg en décembre 1992 et les dispositions du traité d'Amsterdam fixant à douze sessions plénières les sessions que le parlement européen doit tenir à Strasbourg.

Texte de la réponse

La cour de justice des Communautés européennes, en rendant son arrêt sur le recours en annulation du calendrier 1996 du Parlement européen, déposé par la France, a pleinement soutenu les positions de notre pays, estimant que le Parlement européen est astreint à tenir douze sessions par an au lieu de son siège, soit Strasbourg, sauf en année électorale. Le Parlement européen a déjà tiré les conséquences de cet arrêt puisque, lors de sa dernière session plénière, il a modifié son calendrier de travail pour 1998, ajoutant une douzième session à Strasbourg, du 5 au 9 octobre. Le Gouvernement français a eu l'occasion de marquer sa satisfaction à la suite de cette décision. En ce qui concerne le calendrier 1997, celui-ci n'a pu être modifié pour des raisons matérielles et d'organisation, compte tenu de la date à laquelle a été rendu l'arrêt de la cour de justice (1er octobre). Malgré ce résultat satisfaisant, la vigilance reste nécessaire. Les promoteurs de la campagne contre les sessions du Parlement européen à Strasbourg pourraient, en effet, être tentés de proposer des mesures visant à limiter la durée et le contenu de ces sessions. Par ailleurs, les autorités françaises poursuivent les efforts déjà engagés pour conforter le rôle de Strasbourg comme siège du Parlement européen, et faciliter le fonctionnement de cette institution et l'activité de ses membres. Dans cet esprit, elles ont soutenu la construction d'un nouvel hémicycle qui sera inauguré en 1998, et continuent d'améliorer la desserte aérienne de Strasbourg.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Feidt](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5221

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3630

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4182